

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DRÔME****COMPTE RENDU
SEANCE DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, le 20 juin à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; M. Michel FOMBONNE, Mme Delphine MALINS-ALLAIX, M. N°Diaga CISSE, Mme Colette BARON, M. Alain LACROIX, Mme Karine EBERHARDT, M. Pierre THEZIER, Adjoint ; M. Jean-Paul SAVIGNON, Conseiller Municipal Délégué ; M. Jean PIN, Mme Danielle BROCHIER, Mme Odile CHOSSON, Mme Michelle CLAVEL, Mme Annie VIVIER BOUDRIER, M. André MOURETON, M. Christian CROS, M. Yves CORNILLON, Mme Marie-Pierre ROBIN, Mme Marie PLOU, M. Antoine DOS SANTOS, M. Olivier BESSON, Mme Gwendoline DELHOMME, M. Stéphane SARRAZIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Patricia BOIDIN (pouvoir à M. Alain LACROIX), Adjointe; Mme Noëlle CHARRON (pouvoir à M. Michel FOMBONNE) ; M. Vincent PELLOUX-PRAYER (pouvoir à Mme Karine EBERHARDT), Conseillers municipaux.

Absent excusé : Mme Manon BROSSETTE, Conseillère municipale.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2014

Mme Delphine MALINS-ALLAIX est désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire demande au Conseil d'avoir une pensée pour Madame Noëlle Charron, Conseillère Municipale, qui fait face au deuil d'un proche et qui est absente à cette séance.

◇ DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS DES DELEGUES ET SENATEURS LE 28 SEPTEMBRE 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que par décret n°2014-532 du 26 mai 2014 les conseils municipaux, des départements concernés par le renouvellement d'une partie des sénateurs, ont été convoqué ce vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leur délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. L'arrêté préfectoral n°2014156-0012 fixe le nombre des délégués et suppléants - soit pour Anneyron 15 délégués et 5 suppléants - et précise le mode de scrutin applicable. Ce document a été transmis à tous les conseillers.

D. MALINS-ALLAIX est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie.

Il rappelle ensuite qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgées et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il s'agit pour cette séance de : J. PIN, D. BROCHIER, S. SARRAZIN et G. DELHOMME.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs étant précisé qu'ils sont élus sur la même liste, sans débat, à la présentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire précise que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, ... peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L.287, L.445 et L.556 du code électoral).

Avant l'ouverture du scrutin, le maire constate que 1 liste de candidats a été déposée et précise qu'un exemplaire de cette liste sera jointe au procès-verbal de l'élection.

Le Conseil procède ensuite au vote et chaque conseiller municipal dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet un bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont annoncés :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 26

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 26

Liste « ENSEMBLE POUR ANNEYRON » :

Suffrages obtenus : 26

Nombre de délégués obtenus : 15

Nombres de suppléants obtenus : 5

Le maire proclame élus délégués les candidats de la liste ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur la liste. Il proclame ensuite élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation de la liste.

Sont élus :

Mandat	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
Délégué	BOIDIN	Patricia	17-août-69	ALBERT
Délégué	FOMBONNE	Michel	03-févr-53	ST-VALLIER
Délégué	MALINS-ALLAIX	Delphine	03-mai-72	ST-VALLIER
Délégué	CISSE	N'Diaga	02-juil-46	RUFISQUE
Délégué	BARON	Colette	28-janv-55	ETOILE SUR RHONE
Délégué	LACROIX	Alain	30-août-57	ST VALLIER
Délégué	EBERHARDT	Karine	11-nov-73	BETHUNE
Délégué	THEZIER	Pierre	05-oct-52	ANNEYRON
Délégué	BROCHIER	Danielle	23-juin-45	LYON 3ème
Délégué	CORNILLON	Yves	10-mars-57	TALENCIEUX
Délégué	CHARRON	Noëlle	23-déc-44	ANNONAY
Délégué	CROS	Christian	24-août-51	ANNEYRON
Délégué	DELHOMME	Gwendoline	04-mai-78	TASSIN LA DEMI LUNE
Délégué	PIN	Jean	16-juil-42	MACON
Délégué	CHOSSON	Odile	26-mai-46	ST VALLIER
Suppléant	SARRAZIN	Stéphane	18-mars-81	ST VALLIER
Suppléant	ROBIN	Marie-Pierre	03-mai-59	STE COLOMBE

Suppléant	BESSON	Olivier	15-mai-70	LYON 7ème
Suppléant	BROSSETTE	Manon	31-mai-88	ST VALLIER
Suppléant	PELLOUX-PRAYER	Vincent	11-août-71	GUILHERAND-GRANGES

Aucune observation, ni réclamation, n'est portée à la connaissance du bureau de vote. Les membres du bureau signent le procès verbal de cette élection.

Monsieur le Maire précise qu'il était possible d'ajouter à cette séance du conseil d'autres points à examiner par le Conseil Municipal et c'est la raison pour laquelle les membres de l'Assemblée ont reçu un ordre du jour et une note de synthèse pour les sujets qui vont suivre.

Le compte rendu de la séance précédente du 21 mai 2014 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF**

Rapporteur : A. Genthon

Dans le cadre de la restructuration de l'ancienne école maternelle Jules Nadi au profit des associations, une partie des locaux sera affectée à des associations liées à la petite enfance, l'enfance et la parentalité. A ce titre, il semble possible de solliciter une aide de la CAF.

La compétence enfance – jeunesse étant transférée à la communauté de communes Porte de DrômArdèche, une demande conjointe va être effectuée.

Pour rappel, ce projet a fait également l'objet de deux demandes de subvention au titre de la dotation cantonale 2014 et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014.

Cette demande est possible car l'Etat va abonder les budgets destinés à l'enfance jeunesse et cela va peut-être permettre à la commune de bénéficier d'une participation dans ce cadre.

Les travaux n'étant pas commencés, une demande de subvention doit être faite de toute urgence. Le montant de l'aide peut être particulièrement intéressant.

Le dossier est prêt je vous propose d'autoriser le dépôt de cette demande. Le conseil vote pour à l'unanimité.

❖ **DENOMINATION DU CHEMIN RURAL N°11 – QUARTIER DE SALETON**

Rapporteur : A. Lacroix

A.Lacroix rappelle qu'au cours du précédent mandat il a été procédé à la dénomination de l'ensemble des chemins ruraux de la commune. Or un chemin a été omis qui se situe en bas de la descente de Saleton et qui dessert 3 maisons. Après avoir consulté les riverains, le choix du nom s'est porté sur « Impasse de Saleton » afin de conserver le nom du site et marquer le caractère peu passant de ce chemin.

Le Conseil vote pour la dénomination proposée à l'unanimité

❖ **APPROBATION DU PROJET DE SECURISATION DU RESEAU ELECTRIQUE – SDED : POSTE BARQUETIERE**

Rapporteur : A. Lacroix

Il est rappelé que chaque commune de la Drôme a transmis la compétence électrification au SDED. Dans ce cadre le SDED propose de faire des travaux au poste Barquetière situé à Mantaille. Il s'agit de travaux de sécurisation de fils nus détectés par ce Syndicat. Il faut noter que le SDED prend en charge la totalité des travaux d'un montant de 27.984,96 €.

Le Conseil valide à l'unanimité ce projet.

A.Genthon rappelle qu'au fil des années et grâce au regroupement des communes de la Drôme au sein du SDED, une électricité de qualité est servie dans toutes les communes et cette nouvelle intervention en est une illustration concrète.

❖ **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Rapporteur : A. Genthon

La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche nous informe que le Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les établissements de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux.

Au regard de l'importance des bases d'impôts directs de la commune d'Anneyron, il convient de procéder à la désignation d'un titulaire issu du rôle de la Taxe Foncière, un titulaire issu du rôle de la CFE et un suppléant issu du rôle de la Taxe d'Habitation.

Aucun candidat ne se fait connaître durant la séance, A.Genthon propose M. Fombonne en qualité de titulaire issu du rôle de la Taxe Foncière, P. Verdelhan en qualité de titulaire issu du rôle de la CFE et J. Pin en qualité de suppléant issu du rôle de la taxe d'habitation. Il précise par ailleurs que ces personnes étaient déjà membre de cette commission au sein de la communauté de communes Rhône Valloire.

Il est rappelé que le Conseil Communautaire dressera une liste de 20 commissaires titulaires et 20 suppléants à partir des propositions des conseils municipaux sollicités. Celle-ci sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques qui, après examen, désignera les 10 commissaires appelés à siéger et leurs 10 suppléants.

A l'unanimité ces trois personnes sont désignées par le Conseil

❖ **DECISIONS DU MAIRE ET RESULTATS DES APPELS D'OFFRES**

NUMERO	DATE	OBJET DES DECISIONS DU MAIRE
2014-008	28/05/2014	MARCHE PUBLIC « CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE » PROCEDURE ADAPTEE (ART 28 CMP) MODIFICATION ACTE DE SOUS TRAITANCE VU le Code Général des Collectivités Territoriales VU la délibération du Conseil Municipal du 17 Avril 2014 donnant délégation au Maire VU la déclaration de sous-traitance modificative présentée par l'entreprise SAS NEBIHU – 9 rue des Bleuets – 69100 VILLEURBANNE, titulaire du lot N°9, Le MAIRE informe le Conseil qu'il a décidé : D'accepter la déclaration modificative de sous-traitance : Entreprise : NEBIHU NAZIM – 27 rue du Maréchal Leclerc – 69800 SAINT PRIEST Nature des prestations sous-traitées : nettoyage de chantier + pose dalle plafond démontable Nouveau montant maximal HT : 4 759,20 €
2014-009	28/05/2014	MARCHE PUBLIC « CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE » PROCEDURE ADAPTEE (ART 28 CMP) MODIFICATION ACTE DE SOUS TRAITANCE VU le Code Général des Collectivités Territoriales VU la délibération du Conseil Municipal du 17 Avril 2014 donnant délégation au Maire, VU la déclaration de sous-traitance modificative présentée par l'entreprise SAS NEBIHU – 9 rue des Bleuets – 69100 VILLEURBANNE, titulaire du lot N°9, Le MAIRE informe le Conseil qu'il a décidé :

		<p>D'accepter la déclaration modificative de sous-traitance : Entreprise : DECO BATI DB – 7 Rue Chapon – 93300 AUBERVILLIERS Nature des prestations sous-traitées : Peinture et bandes à joints Nouveau montant maximal HT : 12 313,96 €</p>
2014-010	28/05/2014	<p>MARCHE PUBLIC « MAITRISE D'ŒUVRE RD1 » PROCEDURE ADAPTEE (ART 28 CMP) - AUTORISATION DE CONTRAT VU le Code Général des Collectivités Territoriales VU la délibération du Conseil Municipal du 17 Avril 2014 donnant délégation au Maire, VU l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement « Les Pieds dans l'Herbe » - 17 rue de Nuits – 69004 LYON / SITETUDES - 31 rue Mazenod – 69426 LYON CEDEX 3 pour la maîtrise d'œuvre de la traversée du bourg d'Anneyron sur la RD1 en date du 30/05/2013. Le MAIRE informe le Conseil qu'il a procédé à la: La passation d'un marché public subséquent à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la traversée du bourg d'Anneyron sur la RD1, pour une mission d'études complémentaires avec le groupement « Les Pieds dans l'Herbe » - 17 rue de Nuits – 69004 LYON / SITETUDES - 31 rue Mazenod – 69426 LYON CEDEX 3 décomposé comme suit : Honoraires « les Pieds dans l'Herbe » : 10 325,00 € HT Honoraires « SITETUDES » : 6 000,00 € HT</p>
2014-011	12/06/2014	<p>MARCHE PUBLIC « MAITRISE D'ŒUVRE ANCIENNE ECOLE MATERNELLE » PROCEDURE ADAPTEE (ART 28 CMP) MODIFICATION ACTE DE SOUS TRAITANCE VU le Code Général des Collectivités Territoriales VU la délibération du Conseil Municipal du 17 Avril 2014 donnant délégation au Maire, VU la déclaration de sous-traitance modificative présentée par le Cabinet Philipp VERDELHAN – 20 rue Gambetta – 26140 ANNEYRON, Le MAIRE informe le Conseil qu'il a décidé : -D'accepter la déclaration modificative de sous-traitance : Entreprise : BE ASTI – le Magistère II, 334 rue des Vingt Toises – 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX - Nature des prestations sous-traitées : étude thermique du bâtiment selon les normes en vigueur - Nouveau montant maximal HT : 2 200,00 €</p>
2014-012	12/06/2014	<p>MARCHE PUBLIC « MAITRISE D'ŒUVRE ANCIENNE ECOLE MATERNELLE » PROCEDURE ADAPTEE (ART 28 CMP) ACCEPTATION ACTE DE SOUS TRAITANCE VU le Code Général des Collectivités Territoriales VU la délibération du Conseil Municipal du 17 Avril 2014 donnant délégation au Maire , VU la déclaration de sous-traitance modificative présentée par le cabinet Philipp VERDELHAN – 20 rue Gambetta – 26140 ANNEYRON, Le MAIRE informe le Conseil qu'il a décidé : D'accepter la déclaration de sous-traitance : Entreprise : DICOBAT – ZA La Maladière – Pôle 2000 Nord – 07130 SAINT PERAY Nature des prestations sous-traitées : mission OPC - Nouveau montant maximal HT : 13 215 €</p>
2014-013	12/06/2014	<p>MARCHE PUBLIC « MAITRISE D'ŒUVRE CHATEAU DE LARNAGE » PROCEDURE ADAPTEE (ART 28 CMP) - AUTORISATION DE CONTRAT</p>

		<p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales</p> <p>VU la délibération du Conseil Municipal du 17 Avril 2014 donnant délégation au Maire ,</p> <p>VU l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet « SELARL D'ARCHITECTURE R.FEASSON G.GAGNAL R.GOULOIS – 42 RUE DE LA REPUBLIQUE – 42400 SAINT CHAMOND »</p> <p>Le MAIRE informe le Conseil qu'il a décidé :</p> <p>La passation d'un marché public subséquent à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration des élévations Nord et Sud avec la « SELARL D'ARCHITECTURE R.FEASSON G.GAGNAL R.GOULOIS – 42 RUE DE LA REPUBLIQUE – 42400 SAINT CHAMOND » pour un forfait provisoire de rémunération de 3 687.38 € HT.</p>
--	--	---

❖ A HUIS CLOS : EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Sont concernées deux maisons d'habitation dans le Centre bourg et à Mantaille : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Quelques dates à retenir :

- Samedi 21 juin :
 - Inauguration lavoir des Lagères à 11h
 - Réunion « territoire » organisée par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche à St Rambert d'Albon de 10h à 12h30
 - Exposition atelier d'art MJC, inauguration à 18h30
- Vendredi 27 juin fête de l'été sur la place Camille Gervais : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues
- Vendredi 4 juillet lauréats du sport à la salle des fêtes
- Dimanche 13 juillet : fête nationale, compte tenu de l'absence de personnel municipal le dimanche, une mobilisation des élus est nécessaire dès le matin.